

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

N° Etudiant (8 chiffres) :

NOM : Prénom :

Téléphone : Mail :@sciencespo-lille.eu

Filière : FG FA FB FE

Spécialité :Majeure :

VOEU N°1

Intitulé de la formation :

Nom de l'établissement, ville / Pays :

Date prévisionnelle de la décision d'admission dans l'établissement d'accueil¹ : __/__/____

Date prévisionnelle de démarrage de la formation¹ : __/__/____

Date prévisionnelle de fin de formation (fin de M2)¹ : __/__/____

Avis, date et signature du responsable
de la Spécialité et/ou Majeure :

Avis, date et signature
de la Directrice des études :

VOEU N°2
(facultatif)

Intitulé de la formation :

Nom de l'établissement, ville / Pays :

Date prévisionnelle de la décision d'admission dans l'établissement d'accueil¹ : __/__/____

Date prévisionnelle de démarrage de la formation¹ : __/__/____

Date prévisionnelle de fin de formation (fin de M2)¹ : __/__/____

Avis, date et signature du responsable
de la Spécialité et/ou Majeure :

Avis, date et signature
de la Directrice des études :

J'ai pris connaissance des dispositions relatives à la validation de la 5^{ème} année « Hors les murs ».

Date __/__/____ Signature

CADRE RESERVÉ À L'ASSISTANT OU ASSISTANTE DE SCOLARITÉ

Formulaire déposé le : __/__/____

Décision communiquée à l'étudiante ou étudiant le : __/__/____

¹ Ne pas remplir dans le cas de la mutualisation inter-IEP, de la WWU Münster pour les étudiants FIFA, de la formation MRSP, de la préparation à l'agrégation de Sciences Economiques et sociales, et du double-diplôme avec l'Université de Szeged.

Les conditions de poursuite en 5A hors les murs ainsi que les modalités de la validation de cette année d'études sont précisées par le règlement des études dans les articles du paragraphe 2-9. *Dispositions relatives aux semestres 3 et 4 du cycle master.*

Qui est concerné ?

- **Les étudiants de la spécialité PPE** : Pour le Master 2, les étudiantes et étudiants devront se porter candidats dans d'autres établissements en France ou à l'international, en lien avec le curriculum suivi à Sciences Po Lille.
- **Les étudiants de toutes les majeures** : En fonction de la majeure d'origine, d'autres formations sont accessibles aux étudiantes et étudiants de Sciences Po Lille (masters de l'Université de Lille, MS et MSc de certaines écoles de commerce, les écoles nationales supérieures (ENS), certaines écoles de journalisme reconnues par la profession et Johns Hopkins University) après accord d'un jury présidé par la directrice des études du cycle master. Les responsables de spécialité et majeure pourront apporter des conseils en fonction du projet professionnel.

Quels dispositifs ?

- **La mutualisation inter-IEP** : Ce dispositif permet de suivre la 5^{ème} d'un autre IEP partenaire. Vous restez diplômé de Sciences Po Lille et recevez de la part de l'IEP d'accueil, le cas échéant, le DNM ou une attestation de validation de 60 ECTS.
- **La procédure recherche** : Vous pouvez déposer un projet de recherche associé à une institution d'enseignement supérieur française ou étrangère qui sera évalué par la Commission scientifique de Sciences Po Lille. Si le projet est validé, vous pourrez vous porter candidat dans cette institution.
- **Le régime de la double-diplomation** : Les étudiantes et étudiants s'inscrivent dans une formation permettant d'obtenir, en plus de leur diplôme de Sciences Po Lille, un autre diplôme de niveau équivalent au grade master ou de valider une année de cursus hors Sciences Po Lille. Ils doivent alors obligatoirement valider à Sciences Po Lille 2 cours sur le CAMPUS VIRTUEL, permettant de justifier la double diplomation.

Quelle est la procédure à suivre ?

Pour pouvoir passer la 5^{ème} année « Hors les murs » et obtenir le diplôme de Sciences Po Lille, vous devez suivre la procédure suivante :

ETAPE 1 : Rassembler les informations et compléter le formulaire

Indiquez sur le formulaire de demande l'ensemble des informations sur les formations visées.

ETAPE 2 : Rencontrer le ou la responsable de spécialité et/ou de majeure

Le ou la responsable doit compléter le formulaire et indiquer son avis.

ETAPE 3 : Déposer le formulaire à votre assistant de scolarité avant le 15 février 2020

Votre assistant de scolarité se chargera de recueillir l'avis de la directrice des études qui pourra éventuellement demander à vous rencontrer.

ETAPE 4 : Récupérer la décision

Votre assistant de scolarité vous remettra le formulaire avec l'avis de la directrice des études.

ETAPE 5 : En cas d'avis favorable, réalisez la procédure de candidature auprès de l'établissement visé

Il vous appartient de réaliser les démarches de candidature auprès de l'établissement visé (sauf Mutualisation, cf ci-après).

Procédure Recherche : Le projet doit être validé par la Commission recherche. Après aval de la directrice des études, un dossier spécifique est alors à déposer avant le 15 mars.

Mutualisation Inter-IEP : le processus de candidature est géré par Sciences Po Lille. Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet de l'école à partir de fin mars.

ETAPE 6 : Communiquer la décision d'admission de l'établissement d'accueil dans les 48 heures suivant la publication

Communiquer l'information d'admission à votre responsable de majeure et votre assistant de scolarité et confirmez explicitement votre volonté d'intégrer la formation.

Pour obtenir votre diplôme Sciences Po Lille, vous devrez présenter le relevé de notes définitif indiquant votre moyenne générale à l'année et l'obtention de 60 ECTS de l'année de Master 2 avant le 15 octobre de l'année de diplôme.